

Le Conseil de quartier Est s'est réuni le mardi 25 juin 2024, à la Maison des projets et du développement durable, sous la présidence de Monsieur Alain Girard, Adjoint au Maire.

Etaient présents à la séance :

Vice-présidente : Anabelle ALVES

Pour le collège élus : Josiane DAUTRY, Nicole DURU-BERREBI

Invités collège élus : Renaud LERUDE

Pour le collège des acteurs socio-économiques : Noëlle GAMAIN-GAUDIEUX, Jean-François GODBILLE, Roger PERES.

Pour le collège des habitants : Christian BRISSEPOT, Mathieu LAVENTURE DARIVAL, Magalie TRARIEUX Valérie UZZAN

Excusés : Seydi BA, Frank-Eric BAUM, Ramzi HAMZA, Franck LENERAND, Abdelkader MAZROUI, Alain MOLET, Manuel DA COSTA, Reine-Aimée ENDALLE PENDA

Absents : Jean-Claude BLACODON, Fatoumata KEITA, Katia LAMBERT

9 personnes étaient présentes dans le public.

Alain Girard ouvre la séance à 19h10.

Le compte-rendu du Conseil de quartier du 21 mars 2024 est approuvé par les membres présents.

Alain Girard apporte des réponses ou des précisions aux questions posées lors du dernier Conseil de quartier et aux problèmes signalés pendant les rendez-vous urbains :

- Au sujet de l'entretien de la Résidence Parc et Square, les demandes des habitants ont été traitées. Afin de favoriser la biodiversité, une nouvelle démarche de gestion des espaces verts est utilisée consistant à pratiquer des fauches tardives, ce qui peut donner l'impression que les espaces verts ne sont pas entretenus.
- La question du renforcement de l'éclairage piétons de La Sablière n'est pas résolue. Le sujet est en cours d'étude par les services afin de proposer une solution opérationnelle.
- Les travaux effectués pour la sécurité des piétons dans le secteur Calmette sont à parfaire. Au niveau du Carrefour Calmette/rue des Hautes Bornes, la signalétique est à revoir.
- Dans le cadre de la démolition des Lopofa, des campagnes de dératization communes seront nécessaires. Elles seront réalisées avant, pendant et après, en concertation avec les différents acteurs du quartier. D'ores et déjà, les déchets ont été retirés.
- Les travaux pour remettre en fonctionnement les bornes du square Foucauld seront réalisées dans la première quinzaine de juillet.
- Le budget 2024 de la culture a effectivement diminué de 100 000 €, et est porté à 870 000 €. Tous les services de la ville ont été contraints de faire des efforts budgétaires tout en proposant un haut niveau de service public.
- Des places PMR avenue Marcel Cachin et à la Sablière ont été actées et vont être réalisées et matérialisées.
- Concernant le parking Léo Ferré, Alain Girard explique que le propriétaire et gestionnaire, RATP Habitat, doit le remettre en état. Les services vont relancer mais le nettoyage et la réparation sont prévus. En fait, une partie du parking appartient à Valophis et l'autre à RATP Habitat. La Ville est prête à prendre la charge de gestion de la partie RATP Habitat pour 1 € symbolique.

1. Notre ville en mouvement

Présentation de la Police municipale en présence de la cheffe de la police municipale, Madame Sylvie Baranton.

La sécurité des Orlysiens est un axe majeur pour l'équipe municipale qui mène une politique ambitieuse et dynamique dans ce domaine, pour améliorer et apaiser le cadre de vie des habitants. Il s'agit d'allier prévention, médiation et répression. Les actions se font en étroite collaboration, entre les polices municipale et nationale, toutes deux dans leurs prérogatives respectives, le service de tranquillité *Médiaction* venant en complémentarité.

Dans quel cadre exerce un policier municipal ?

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. Elle a des missions de police administrative et spéciale (pouvoir de police du maire) déterminées par les articles 2212-2 du CGCT et L 511-1 du Code de Sécurité Intérieure :

- Missions de police administrative : garantir le maintien de l'ordre public c'est-à-dire la sécurité publique (circulation, prévention des accidents, distribution des secours), la tranquillité publique (bruits de voisinage, manifestations sur la voie publique, réunions) et la salubrité publique (enlèvement des déchets, assainissement, santé publique). Cette mission est relative à l'agrément du Préfet.

- Missions de police judiciaire : qualité d'APJA (Agent de Police Judiciaire Adjoint – art 21-2°). L'agent de police municipale seconde, sous couvert de l'Officier de Police Judiciaire (OPJ), la police nationale qui est chargée de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et complices, afin de les interpeller et de les déférer à l'autorité judiciaire. Cette mission est relative à l'agrément du Procureur de la République.

Quelle est la différence entre police municipale et police nationale ?

Les agents de police municipale sont placés sous l'autorité du Maire et assurent des missions de police administrative et judiciaire, ils se chargent de l'exécution des arrêtés pris par le Maire.

Les agents de police nationale sont placés sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et se chargent d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Ils sont habilités à prendre les dépôts de plainte.

Les deux polices, municipale et nationale, œuvrent conjointement en complémentarité sur le territoire d'Orly, étant aussi indispensables l'une que l'autre pour la sécurité des Orlysiens.

Quel est le rôle des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ?

Les ASVP agissent sous prestation de serment et agrément du Procureur de la République.

Ils établissent des constats par procès-verbal électronique (PVE) des infractions relatives aux contraventions d'arrêt et de stationnement des véhicules (anarchique, zone bleue, véhicule en stationnement abusif + 7 jours).

Ils assurent la prévention et la sécurisation aux abords des établissements scolaires et autres lieux publics, ainsi que sur les festivités organisées par la Ville.

Ils veillent à la salubrité publique (dépôt sauvage, anomalie voirie, dégradation au domaine public) et rendent compte à la hiérarchie de tout fait dont ils ont connaissance.

Au travers de quelques exemples, Mme Baranton illustre les premières interventions réalisées par la police municipale depuis leur arrivée sur la ville.

Sur le quartier Est, la police municipale est intervenue :

- sur le parking provisoire Marco Polo, afin notamment de faire respecter l'arrêté municipal d'interdiction de la mécanique sauvage,
- afin de sécuriser une rue suite à un rassemblement devant le collège Robert Desnos,
- pour de l'affichage sauvage entraînant des dégradations du mobilier urbain.

Quelques situations auxquelles vous pouvez être confrontés...

On m'a volé mon vélo / ma trottinette / mon véhicule : Que faire ?

Il faut impérativement vous rendre dans un commissariat de la Police Nationale pour établir la déclaration de vol et déposer une plainte pour vos assurances mais également dans le cadre de l'instruction judiciaire. La police municipale n'est pas habilitée à prendre des plaintes.

J'ai été victime de cambriolage ou c'est en cours : Que faire ?

Si le cambriolage est en cours, la police nationale et la police municipale sont toutes deux habilitées à intervenir, car il s'agit d'une opération en flagrant délit.

En revanche, si le cambriolage est confirmé, seule la police nationale a le pouvoir d'intervenir.

Attention : les traces et indices devront être préservés et pour cela il faut ne toucher à rien et attendre l'arrivée des effectifs intervenants.

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

3, avenue Adrien Raynal à Orly, 01.48.90.21.65

Du lundi au vendredi sur une amplitude horaire de 8h à 22h (variable, selon effectif), week-end et jours fériés, selon nécessité de service. Prochainement ouverture au public (après travaux)

COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE

9, avenue Léon Gourdault à Choisy-le-Roi,

01.48.90.15.15 @ csp-choisy-le-roi-

94@interieur.gouv.fr

(24h/24h – 7j/7j)

En cas d'urgence composez le 17

Echanges avec les conseillers de quartier et avec le public

Intervenants	Questions/remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
Anabelle Alves	Quels sont les horaires de la police municipale ?	Mme Baranton : amplitude horaire de 8h à 22h par roulement (ASVP + policiers municipaux)
Roger Peres	Est-ce que la police municipale utilise la plateforme Perceval ?	Mme Baranton : la police municipale ne prend pas de dépôt plainte, de ce fait elle ne travaille pas avec la plateforme Perceval qui permet de déposer des pré-plaintes en ligne.
Nicole Duru Berrebi	Comment la police municipale est-elle perçue par la population ?	Mme Baranton : pour le moment cela se passe bien.
Jean-François Godbille	La police municipale utilise-t-elle l'application de la Ville d'Orly pour la sécurisation de la voie publique ?	Mme Baranton explique que les signalements réalisés sur l'application qui relèvent de la sécurisation de la voie publique leurs sont adressés de manière automatique. Par ailleurs, ils sont intervenus pour sécuriser la voie publique avenue Adrien Raynal lorsqu'il y a eu la fuite d'eau afin d'éviter un sur-accident.
Magalie Trarieux	La complémentarité entre la police municipale et la police nationale est importante. Chacun respecte ses prérogatives. Sur la prévention, quelles seraient les actions dissuasives sur le terrain ? Quel est l'armement dont vous disposez ? Quel encadrement de l'usage de ces armes ? Quelles actions de formation et de professionnalisation ?	Mme Baranton : Prévention : il s'agit d'intervenir avant l'infraction notamment en intervenant dans les écoles élémentaires de la ville pour expliquer les risques, et en partenariat avec la police nationale dans les collèges et les lycées. Armement : la procédure administrative est en cours. La police municipale est autorisée à faire usage des armes dans le cadre de la légitime défense. L'équipement : pistolet semi-automatique, lanceur de balles de défense (LBD), pistolet à impulsion électrique, bombe lacrymogène, matraque télescopique, tonfa. Mme Baranton souhaite rassurer les participants, leur devise est « servir et protéger », cet équipement est nécessaire pour intervenir. Les agents sont formés et se forment régulièrement. Actions de formation : beaucoup de dialogue avec la jeunesse, de la bienveillance pour une ville sécurisée et propre.
Questions du public		
Une personne expose une situation personnelle avec une problématique de voisinage		Mme Baranton l'invite à déposer plainte au commissariat de police. Une action de médiation peut être envisagée. Alain Girard propose également une action avec le médiateur au point d'accès au droit.
La police municipale est-elle équipée de caméras piétons		Mme Baranton répond qu'à terme la dotation est envisagée.
Renaud Lerude	La police municipale peut-elle intervenir pour verbaliser les personnes qui nourrissent les pigeons ?	Mme Baranton explique qu'il faut voir s'il y a un arrêté municipal en ce sens. Le cas échéant ce sera possible.
Jean-François Godbille	La police municipale est-elle formée pour recevoir les plaintes d'enfants, ou pour les violences conjugales ?	Mme Baranton informe que cela relève de la police nationale mais les policiers municipaux sont formés, notamment par le CNFPT, pour accueillir et accompagner.

Alain Girard insiste sur le besoin d'avoir une police de proximité qui a été supprimée par des gouvernements antérieurs.

Sylvie Baranton remercie les conseillers et les habitants pour leur présence et leur accueil.

Présentation du projet d'aménagement des gares RER

Alain Girard présente les projets des aménagements extérieurs des gares RER.

Gare Les Saules

Le parvis des gares : création d'un parvis des gares reliant les quais du T9 et la gare RER C, au caractère arboré

- Prolongement du parc Jean Mermoz cadrant l'axe du parvis des gares
- A l'Est, création du Square de la gare
- Amélioration du franchissement du réseau ferré (notamment rampe PMR)

Prolongement du réseau cyclable existant

- Aménagement d'une piste cyclable vers le Parc des Saules
- Stationnement vélos

Gare Orly Ville

L'objectif partagé et défendu par la ville consiste à :

- Aménager des parcours fluides et sécurisés,
- Favoriser les cheminements piétons entre la gare, la Mairie, le pôle bus et le centre ancien,
- Augmenter à l'horizon 2030 le stationnement vélo,
- Maintenir le stationnement des véhicules légers et espace dépose-minute.

Les plus grosses évolutions concernent **la refonte des dessertes des bus** dans le secteur Gare/Mairie/Centre Administratif. Ainsi les parcours de bus sont simplifiés et les dessertes améliorées pour les piétons en :

- Regroupant tous les arrêts de bus en face du centre administratif (2025)
- Proposant un nouvel arrêt du bus au niveau du collège Dorval (2025)
- Supprimant les terminus partiels à la Mairie d'Orly (183) dès le 24 Juin 2024.

Echanges avec les conseillers de quartier et avec le public

Intervenants	Questions/remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
Jean-François Godbille	La signalétique depuis la gare Les Saules est à améliorer en direction du tramway T9. Lumière dans le passage sous le RER.	Transmission aux services et partenaires concernés.

Alain Girard informe également que le futur parking de la gare Les Saules est à retravailler avec Valophis.

2. Notre conseil, notre quartier

Présentation du projet d'aménagement du Parc des Saules, en présence du paysagiste

François Moreau, paysagiste présente le projet d'aménagement du Parc des Saules. Il s'agit à ce stade d'une esquisse de ce que pourrait devenir le parc des Saules.

L'objectif est de conserver les principes de la conception du parc et de répondre aux différents usages du parc qui s'adresse à tout le monde, à toutes les générations.

Au cours de sa présentation, M. Moreau rappelle qu'il y a eu deux réunions de concertation avec les habitants afin de prendre en compte leur avis.

Intervenants	Questions/remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
	Pourquoi il n'y a pas de piste cyclable sur la voie des saules ?	Les pistes cyclables sont réglementées et cela nécessiterait d'élargir la voie. Dans le parc, il est préférable de laisser une voie partagée piétons et vélos.
Nicole Duru Berrebi	Quel est le devenir du terrain de foot ?	Il n'est plus utilisé pour jouer au foot depuis plusieurs années.
Nicole Duru Berrebi	Les marches des escaliers seront-elles moins hautes ?	Les escaliers seront plus accessibles et moins dangereux. Cependant la hauteur des marches dépend de l'espace disponible.
Valérie Uzzan	Les arbres seront-ils abattus ou transplantés ?	L'abattage des arbres est prévu dans deux situations : soit ils sont malades, soit ils sont gênants. Dans tous

		les cas, même si des abattages d'arbres sont prévus, il est envisagé dans ce projet de replanter beaucoup plus. La transplantation n'est pas envisageable dans cette situation, elle n'est réalisée que dans des conditions bien particulières, qui ne sont pas réunies dans ce parc.
Magalie Trarieux	Interrogation sur l'abattage des arbres pour dégager la vue. A-t-on demandé aux gens s'ils préfèrent un belvédère avec une vue dégagée ou un espace de fraîcheur ? Au parc de l'oiseau c'est une catastrophe.	M. Moreau insiste sur le fait que beaucoup de végétaux seront replantés et que cela sera un espace de fraîcheur. Le projet prévoit des vivaces, des arbustes et des arbres. Il est également question d'amener de l'eau dans le parc avec la création d'un point d'eau. Amandine Riault apporte une précision sur les abattages des arbres. Les robiniers et acacias sont des espèces invasives qui empêchent le bon développement de la biodiversité. Il s'agit aussi de planter plusieurs strates de végétaux différents qui vont favoriser la biodiversité.
Anabelle Alves	Les plantations vont nécessiter de l'eau.	Pour le moment la liste des végétaux n'est pas définie mais une attention sera apportée à choisir des espèces adaptés au réchauffement climatique et aux allergènes.
Magalie Trarieux	Y aura-t-il une zone de pique-nique ? Et une zone avec des barbecues autorisés ?	Une zone de pique-nique est bien prévue dans le projet d'aménagement. Alain Girard ajoute que concernant les barbecues cela nécessite une zone sécurisée qui est à étudier. Pour l'instant, les barbecues sont interdits.
Questions du public		
Y aura-t-il des bancs pour les personnes âgées ?		La parc comporte déjà des bancs mais il y en aura beaucoup plus.

Alain Girard ajoute que la question des financements est à l'étude, cela se fera en plusieurs phases avec des priorités qui ont été définies, comme l'axe piétons qui est de plus en plus important, les jeux pour les petits enfants, le parcours sportif...

NPRU, avancement du projet : les chantiers en cours et les nouveaux secteurs Sud Navigateurs et pointe Aviateurs, présentés par Anabelle ALVES et Alain GIRARD

Plusieurs réhabilitations se terminent à La Pérouse, Vasco de Gama, Sarvognan de Brazza et Maryse Bastié. Une inauguration festive de ces réhabilitations aura lieu le 2 octobre 2024.

Les barres d'immeuble de Sarvognan de Brasse sont en phase de démolition.

Concernant les Lopofa, la démolition débutera à l'automne 2024, une réunion publique est prévue en amont avec les riverains.

Mme Riault présente les projets à venir pour le Sud des Navigateurs en vidéo (la vidéo est visible à la Maison des projets et du développement durable, place Le Corbusier) et le projet d'aménagement aux Aviateurs.

Echanges avec les conseillers de quartier et avec le public

Intervenants	Questions/remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
Magalie Trarieux	Dans le projet, l'école M. Cachin et la cour d'école sont plus petites. Le gymnase va être détruit et il n'y a pas de créneaux ailleurs, comment va-t-on réaliser les activités sportives dans les écoles ?	Mme Riault explique qu'en effet, l'école sera plus petite car il y aura moins de classes. Avec la création du groupe scolaire Rosa Parks et la réhabilitation de l'école Joliot Curie, il y a un effet de vase-communicant qui permet d'avoir une école plus petite. Le travail de l'EPS à l'école élémentaire dans la reconstruction de l'école Marcel Cachin est à poursuivre.

Alain Girard ajoute que le projet sera encore concerté. Il souligne l'importance d'avoir réussi à faire financer la rénovation des écoles dans le cadre de l'ANRU.

3. Evénements marquants du dernier trimestre et à venir

M. Peres revient sur le nettoyage citoyen organisé par l'association Lire pour Vivre qui s'est tenu le samedi 4 mai en partenariat avec le Conseil de quartier Est, la participation d'Orly Trait d'Union, d'Oxigem's et de O'Marquet JLA. 13 adultes et 21 enfants ont participé à la collecte et récolté 18 sacs poubelles pleins.

Mme Gamain revient sur la fête des voisins à La Sablière le 25 mai initiée par l'association Les Phénix de la Sablière avec le concours de l'association Oxigem's et de l'association d'insertion ESPOIR. Pour la première fois, une loterie qui a rencontré un franc succès a été organisée.

4. La parole aux Conseillers de Quartier

Des échanges sur l'actualité départementale et nationale ont lieu entre les Conseillers de quartiers notamment sur la suppression du financement départemental de la carte Imagin'R et du port de l'uniforme.

Concernant l'arrêt du financement départemental de la carte Imagin'R cela concerne les étudiants et les lycéens non boursiers. Alain Girard désapprouve totalement cette décision.

Sur le port de l'uniforme à l'école : la municipalité n'a pas été saisie par les autorités académiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 21h30.